



Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Site internet : www.smdev88.fr



Gilles CHAMPAGNE
Président du S.D.E.V.

Créé en décembre 1994, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (385 043 habitants).



Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (230 volts), il en a confié la gestion (plus de 10 750 km) à l'entreprise ENEDIS, dont il contrôle annuellement l'activité.

Le S.D.E.V. et ENEDIS travaillent ainsi en étroite collaboration pour répondre au mieux aux besoins des communes et des usagers, et se répartissent notamment la maîtrise d'ouvrage des différents travaux en fonction des critères suivants : nature des travaux (renforcement, extension, enfouissement de réseau) et classement de la Commune concernée (rurale ou urbaine).

De plus, le S.D.E.V. est maître d'ouvrage du génie civil du réseau de communications électroniques coordonné aux travaux relatifs au réseau électrique.

Nature des travaux		Communes rurales	Communes urbaines
Extension	Extension réseau de moyenne tension (20 000 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	<i>sauf alimentation de maisons d'habitation, d'exploitations agricoles, d'installations professionnelles situées à l'écart du réseau</i>	SDEV	ENEDIS
	Extension réseau de basse tension (230 volts)	SDEV	ENEDIS
Renforcement	Renforcement réseau moyenne tension (20 000 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	Renforcement réseau basse tension (230 volts)	SDEV	ENEDIS
Enfouissement	Enfouissement réseau à finalité esthétique	SDEV	SDEV
Branchement	Branchement consommateurs moyenne et basse tension (20 000/230 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	Branchement producteurs moyenne et basse tension (20 000/230 volts)	ENEDIS	ENEDIS
Divers	Dépannage, entretien, maintenance, élagage	ENEDIS	ENEDIS

Pour sa part, en 2017, le S.D.E.V. a ainsi investi **plus de 10 000 000 €** pour l'amélioration du réseau électrique :

- **Enfouissement** des réseaux aériens (mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public) : **5 081 938 €**
- **Renforcement** du réseau de distribution d'énergie électrique afin que la qualité de l'électricité distribuée aux usagers soit satisfaisante (y compris les travaux sur les réseaux téléphoniques et d'éclairage public) : **2 049 357 €**
- **Extension** du réseau électrique, téléphonique et d'éclairage public jusqu'à des bâtiments ou des parcelles à alimenter : **1 717 795 €**
- **Travaux de rénovation d'Eclairage Public** (uniquement pour les 217 Communes ayant transféré la compétence) : **1 483 204 €** (travaux et matériels)

Des Elus et des Agents à votre service :

En 2018, le S.D.E.V. est administré par un **Comité Syndical de 101 Délégués**, désignés par les Conseils Municipaux, et un **Bureau de 14 membres** qui traite les affaires courantes.

Le Syndicat est présidé par **Gilles CHAMPAGNE**, adjoint au maire de Bonvillet, qui travaille en étroite collaboration avec 4 vice-présidents :

✚ 1^{er} vice-président délégué pour traiter l'ensemble des affaires du Syndicat, en l'absence ou en cas d'empêchement du Président, et délégué au budget : **Jean-Marie VOIRIN**, conseiller municipal et ancien maire de Longchamp,

✚ 2^{ème} vice-président délégué à la communication : **Alain PIERRE**, maire d'Uzemain,

✚ 3^{ème} vice-président délégué à la cartographie : **Mustafa GUGLU**, conseiller délégué de Saint-Dié-des Vosges,

✚ 4^{ème} vice-président délégué au contrôle de concession : **Serge RENAUX**, adjoint au maire de Poussay

Basée à Epinal, 59 Rue Jean Jaurès, une **équipe de 16 agents** vous accueille du lundi au vendredi (8h00-12h00 / 13h00-17h00).



Des compétences accrues :

Outre le contrôle du concessionnaire et ses missions de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique, le Syndicat propose aux communes adhérentes un service de gestion de leur réseau d'éclairage public (investissement et/ou maintenance).



Par ailleurs, depuis mars 2018 et la publication de ses nouveaux statuts, le Syndicat a pris une nouvelle compétence relative aux « infrastructures de recharge des véhicules électriques » (bornes électriques). En effet, dans l'optique de la transition énergétique, ce sujet prend une dimension nouvelle importante, et il est apparu judicieux aux Elus de proposer cette compétence aux Collectivités pour pouvoir intervenir dès que nécessaire.